

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>GROUPIMO SA</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>12-14 AV LOUIS DOMERGUE 97200 FORT DE FRANCE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>4 3 2 2 7 1 5 3 4 0 0 0 7 0</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31122015</u>					
		N-1 <u>31122014</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	692 624	CQ	667 500	25 123	81 809
		Concessions, brevets et droits similaires AF	10 234	AG	10 234		
		Fonds commercial (1) AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO			38 000
		Constructions AP		AQ			106 931
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	61 755	AU	51 769	9 986	11 703
		Immobilisations en cours AV		AW			
		Avances et acomptes AX	1 200	AY		1 200	1 200
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU	2 998 984	CV	612 712	2 386 272	2 386 272
		Créances rattachées à des participations BB		BC			
		Autres titres immobilisés BD		BE			
		Prêts BF		BG			
		Autres immobilisations financières* BH	18 071	BI		18 071	22 071
<b>TOTAL (II)</b> BJ		3 782 868	BK	1 342 216	2 440 652	2 647 986	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	2 497	BW		2 497	2 345	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	882 538	BY	162 017	720 521	606 579
		Autres créances (3) BZ	626 980	CA	226 770	400 210	577 641
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	4 220	CC		4 220	4 220
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD		CE			
Disponibilités CF			CG			2 296	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	2 377	CI		2 377	2 134	
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	1 518 611	CK	388 787	1 129 824	1 195 215	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO		5 301 479	1A	1 731 003	3 570 476	3 843 201	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		GROUPIMO SA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 282 526 .....)	DA	1 286 746	1 286 746	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 020 922	4 020 922	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	128 675	128 675	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	538 774	538 774	
	Report à nouveau	DH	(6 427 568)	(6 549 588)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	62 689	122 020	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	(389 762)	(452 450)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 084 612	912 012	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	1 084 612	912 012	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	9 032	440 493	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	313	313	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	654 505	873 187	
	Dettes fiscales et sociales	DY	399 963	658 795	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 801 788	1 410 851	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	10 023		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	2 875 625	3 383 639		
Écarts de conversion passif*	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	3 570 476	3 843 201		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	2 875 312	3 301 386	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	9 032	36 828		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N			Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
Désignation de l'entreprise : GROUPTIMO SA					Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF			
		FG	1 020 166	FH	1 056 787		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 020 166	FK	1 056 787		
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	7 878	1 375	
	Autres produits (1) (11)			FQ	160	2	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	1 028 203	1 058 164
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
Variation de stock (marchandises)*				FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	424 591	460 159	
Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	3 155	10 326	
Salaires et traitements*				FY	199 013	187 663	
Charges sociales (10)				FZ	84 966	74 608	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	65 509	99 773
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	36 556	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)				GE	552	2 892	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	814 343	835 421	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	213 860	222 743	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		10 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	150	156	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		35 409	
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	150	45 565
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	314 009	171 375	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	34 182	114 884	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	348 191	286 259
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(348 041)	(240 694)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	(134 182)	(17 951)	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GROUPIMO SA</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	231 015	95 814
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	138 924	381 819
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	369 939	477 633
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	26 953	52 903
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	147 416	295 438
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	174 370	348 341
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	195 569	129 292
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(1 301)	(10 679)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	1 398 291	1 581 362
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	1 335 603	1 459 342
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	62 689	122 020
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de location immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		13 975
			IG		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	4 513	3 301
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9)	Dont transferts de charges	A1		1 375
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	240	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GROUPIMO SA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ	692 624	D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	10 234	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG	38 000	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	152 000	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	42 411	KW		KX	2 591	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	16 753	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK	1 200	LL		LM			
	<b>TOTAL III</b>				LN	250 364	LO		LP	2 591		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	2 998 984	8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	22 071	1U		1V				
<b>TOTAL IV</b>				LQ	3 021 055	LR		LS				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	3 974 277	ØH		ØJ	2 591			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ	692 624	DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV	10 234	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	38 000	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	152 000	MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM	45 002	MN		MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	16 753	MT		MU
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND	1 200	NE		NF		
<b>TOTAL III</b>				IY		NG	190 000	NH	62 955	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX	2 998 984	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	4 000	2E	18 071	2F		2G	
	<b>TOTAL IV</b>				I3	4 000	NJ	3 017 055	NK		2H	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK	194 000	ØL	3 782 868	ØM		

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GROUPIMO SA</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY	610 815	EL	56 686	EM		EN	667 500	
Autres immobilisations incorporées <b>TOTAL II</b>		PE	10 234	PF		PG		PH	10 234	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	45 069	PN	4 515	PO	49 584	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	32 083	QE	3 514	QF		QG	35 596	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 378	QM	795	QN		QO	16 173	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL III</b>		QU	92 529	QV	8 823	QW	49 584	QX	51 769	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	713 578	ØP	65 509	ØQ	49 584	ØR	729 503	
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6		
Autres immob. incor- porelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S3		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		W9		
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM				NO		
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV		
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GROUPIMO SA</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
		3T	TA	TB	TC		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *						
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
<b>TOTAL I</b>		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour litiges		4A	4B	4C	4D	1 084 612	
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S		
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A		
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5J	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		E0	EP	EQ	ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>		5Z	TV	TW	TX	1 084 612	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	612 712
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	162 017	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	226 770	
<b>TOTAL III</b>		7B	TY	TZ	UA	1 001 499	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C	UB	UC	UD	2 086 112	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	7 400		
		- financières	UG	UH	7 400		
		- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	18 071	UV		UW	18 071			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	175 462		175 462					
	Autres créances clients		UX	707 077		707 077					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 000		1 000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 974		1 974					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	46 304		46 304				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 691		5 691				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	527 668		335 726		191 941			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	48 563		48 563					
	Charges constatées d'avance		VS	2 377		2 377					
	<b>TOTAUX</b>			VT	1 534 185	VU	1 324 173	VV	210 012		
RENVois	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	9 032		9 032					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	654 505		654 505						
Personnel et comptes rattachés		8C	22 218		22 218						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	281 014		281 014						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	81 490		81 490					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	15 241		15 241					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 351 372		1 351 372						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	450 417		450 417						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	10 023		10 023						
<b>TOTAUX</b>			VY	2 875 312	VZ	2 875 312					
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	116 330	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : <u>GROUPIMO SA</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>31122015</u>			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		(1 742) Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 1 625			
	Amendes et pénalités		WJ		3 367 Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7 (1 301)			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8			
			- imposées au taux de 0 %						ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN			
						- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
							<b>TOTAL I</b>		WR 63 013			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT 98		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU 1 742		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
			- imposées au taux de 0 %						WH			
			- imposées au taux de 19%						WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY			
	Majoration d'amortissement*								XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5
		Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6		Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		0V		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		XG 6 958		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>		XH 8 798			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		54 214				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL						XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		54 214				XO		



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GROUPIMO SA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4-K5)		<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *			
		<b>8X</b>	<b>8Y</b>
		<b>8Z</b>	<b>9A</b>
		<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *			
		<b>9D</b>	<b>9E</b>
		<b>9F</b>	<b>9G</b>
		<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer			
		<b>9K</b>	<b>9L</b>
		(1 742)	1 742
		<b>9M</b>	<b>9N</b>
		<b>9P</b>	<b>9R</b>
		<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	<b>YO</b>
		(1 742)	1 742
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS**  
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GROUPIMO SA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	(6 549 588)					AFFECTATIONS	- Réserve légale		ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	122 020						- Autres réserves		ZD	
	Prélèvements sur les réserves			ØE							Dividendes		ZE	
											Autres répartitions		ZF	
	<b>TOTAL I</b>			ØF	(6 427 568)						Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(6 427 568)
										<b>TOTAL II</b>		ZH	(6 427 568)	
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>														
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>														
										Exercice N :		Exercice N - 1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	35 072	31 908		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois			J8						XQ	78 354	80 428		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	48 129	90 355		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES						ST	263 037	257 468		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	424 591	460 159		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	442	270		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS						9Z	2 713	10 056		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	3 155	10 326		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	67 885	82 707		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	25 368	29 241		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *									ØB	188 136			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ; )									YP	5,00			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale									RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	2,15 %	2,79 %		
- Numéro du centre de gestion agréé *			XP						- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	1	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA						Plus-values à 15%		JK		
										Plus-values à 0%		JL		
										Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD	(145 803)					Plus-values à 15%		JN		
										Plus-values à 0%		JO		
									Plus-values à 19%		JP			
									Imputations		JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe					JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>GROUPIMO SA</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I. Immobilisations*	1	APPARTEMENT 27122006	190 000		49 584	140 416		
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦				⑧	⑨	⑩		⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %		
I. Immobilisations*	1	125 000	- 15 416	- 15 416				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GROUPIMO SA					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME</b> (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					
<b>B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS</b> Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GROUPIMO SA Néant  \*

	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>GROUPIMO SA</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>GROUPIMO SA</b>												Néant <input type="checkbox"/> *							
Exercice ouvert le : .....01012015..... et clos le : .....31122015.....												Durée en nombre de mois		12					
<b>I Production de l'entreprise</b>																			
Ventes de marchandises												OA							
Production vendue – Biens												OB							
Production vendue – Services												OC		1 020 166					
Production stockée												OD							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE							
Subventions d'exploitation reçues												OF							
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun												OH		160					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI		478					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												OK							
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OL							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT							
TOTAL 1												OM		1 020 803					
<b>II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>																			
Achats de marchandises (droits de douane compris)												ON							
Variation de stocks (marchandises)												OO							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)												OP							
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)												OQ							
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances												OR		366 212					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												OS							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU							
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun												OW		552					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OY							
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.												OZ							
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9							
TOTAL 2												OJ		366 764					
<b>III Valeur ajoutée produite</b>																			
Calcul de la Valeur Ajoutée												TOTAL 1 - TOTAL 2		OG		654 039			
<b>IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)												SA		654 039					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												EV		X					
Chiffre d'affaires de référence CVAE												GX		1 020 643					
Période de référence				GY		0 1		0 1		2 0 1 5		GZ		3 1		1 2		2 0 1 5	
Date de cessation												HR							
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																			

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

N° de dépôt

Néant \*

EXERCICE CLOS LE 31122015

N° SIRET 4 3 2 2 7 1 5 3 4 0 0 0 7 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPEMO SA

ADRESSE (voie) 12-14 AV LOUIS DOMERGUE

CODE POSTAL 97200 VILLE FORT DE FRANCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122015

N° SIRET

4 3 2 2 7 1 5 3 4 0 0 0 7 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPEMO SA

ADRESSE (voie) 12-14 AV LOUIS DOMERGUE

CODE POSTAL 97200

VILLE

FORT DE FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

11

Forme juridique SARL Dénomination SUP ' IMO

N° SIREN (si société établie en France) 504229931

% de détention

75

Adresse : N° Voie IMM GONDEAU

Code Postal 97232

Commune LE LAMENTIN

Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination LESAGE

N° SIREN (si société établie en France) 424618643

% de détention

67

Adresse : N° 12 Voie AV LOUIS DOMERGUE

Code Postal 97200

Commune FORT DE FRANCE

Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination BOLAMO

N° SIREN (si société établie en France) 433642766

% de détention

100

Adresse : N° Voie IMM GONDEAU

Code Postal 97232

Commune LE LAMENTIN

Pays FR

Forme juridique EURL Dénomination CALYPSO

N° SIREN (si société établie en France) 440063758

% de détention

100

Adresse : N° Voie RUE VICTOR HUGO

Code Postal 97220

Commune TRINITE

Pays FR

Forme juridique EURL Dénomination DPS

N° SIREN (si société établie en France) 438938318

% de détention

95

Adresse : N° Voie IMM GONDEAU

Code Postal 97200

Commune FORT DE FRANCE

Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination COMAPHI

N° SIREN (si société établie en France) 444956205

% de détention

100

Adresse : N° 12 Voie AV LOUIS DOMERGUE

Code Postal 97200

Commune FORT DE FRANCE

Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination DFA

N° SIREN (si société établie en France) 484712120

% de détention

100

Adresse : N° Voie IMM GONDEAU

Code Postal 97232

Commune LAMENTIN

Pays FR

Forme juridique SCI Dénomination TERRASSES ENCLOS

N° SIREN (si société établie en France) 501561716

% de détention

100

Adresse : N° Voie IMM GONDEAU

Code Postal 97232

Commune LE LAMENTIN

Pays FR

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2 / 2

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122015

N° SIRET 4 3 2 2 7 1 5 3 4 0 0 0 7 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPEMO SA

ADRESSE (voie) 12-14 AV LOUIS DOMERGUE

CODE POSTAL 97200 VILLE FORT DE FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 11

Forme juridique SARL Dénomination MIG GUYANE

N° SIREN (si société établie en France) 419825294 % de détention 80

Adresse : N° 6 Voie RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Code Postal 97320 Commune ST LAURENT DU MARONI Pays FR

Forme juridique EURL Dénomination MADININA SYNDIC

N° SIREN (si société établie en France) 484583331 % de détention 100

Adresse : N° 12 Voie AV LOUIS DOMERGUE

Code Postal 97200 Commune FOORT DE FRANCE Pays FR

Forme juridique EURL Dénomination EXPERTIM

N° SIREN (si société établie en France) 522246826 % de détention 100

Adresse : N° 12 Voie AV LOUIS DOMERGUE

Code Postal 97200 Commune FORT DE FRANCE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032